

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

08/07/2021

Dossier complet le :

08/07/2021

N° d'enregistrement :

2021-11349

1. Intitulé du projet

Aménagement de lotissements d'activités à La Repentie

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Chambre de Commerce et d'Industrie - La Rochelle

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Thierry Hautier, Président de la CCI La Rochelle

RCS / SIRET

1 8 1 7 0 0 0 2 2 0 0 1 2 0

Forme juridique

Chambre consulaire

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000 m ² .	Le projet prévoit l'aménagement de lots à bâtir dont la surface au plancher est supérieure à 10 000 m ² et inférieure à 40 000 m ² et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 hectares.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La Chambre de Commerce et d'Industrie de La Rochelle envisage l'aménagement d'une zone d'activité au sein du lieu-dit « La Repentie » sur la commune de La Rochelle, dans la zone industrielle de La Pallice. Le projet prévoit la réalisation d'un programme de 8 lots à bâtir.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont :

- Aménager une parcelle non-exploitée classée en zone Ux (zones destinées à recevoir des commerces et activités de services et activités de secteurs secondaires ou tertiaires)
- Renforcer l'activité économique de la zone et de la commune de La Rochelle sur un secteur dédié.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Terrassement des parcelles du projet ;
- Reprise des VRD (voiries, parkings, canalisations, etc.) ;
- Construction de bâtiments neufs ;
- Mise en place d'ouvrages de gestion des eaux pluviales.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase exploitation, le site sera exploité par des bâtiments à vocations commerciales/activités.

Le projet apportera un flux de circulation supplémentaire mais sa situation au sein d'une zone industrielle n'apportera pas de perturbations supplémentaires lié au trafics.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Procédure d'examen cas par cas (objet du présent formulaire) : projet concerné par la rubrique 39. a) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement.

- Dossier de Déclaration Loi sur l'Eau comprenant une évaluation des incidences sur Natura 2000.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Emprise du projet :	- 77 486 m ²
- Surface de plancher :	- > 10 000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

53 Avenue de La Repentie
17 000 La Rochelle

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 6° 10' 21" N Lat. 0 1° 12' 57" W

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. Note d'accompagnement page 7 et 21
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Rochelle
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE de La Rochelle
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la localisation des zones humides du PLUI de La Rochelle et l'atlas de pré-localisation des zones humides de la DREAL (Note d'accompagnement page 19)

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après les cartes d'aléas prenant en compte l'événement Xynthia + 20 cm ou + 60 cm du PPRL, le projet est situé hors zones à risque. PPRL approuvé le 26 février 2019
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bassin des canaux du Curé, de Villedoux et de Marans à La Rochelle
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches (ZPS et ZSC des Pertuis Charentais) se trouvent à environ 250 m en aval hydraulique du site. (Cf. Note d'accompagnement page 7 et 20)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Le terrassement du projet pourra entraîner des excédents en matériaux
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se développe exclusivement sur des terrains déjà aménagés exempt d'intérêt écologique, en zone industrielle.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone du projet est inscrite dans le PPRT de La Rochelle
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La projet visa la création de lots à équiper à vocations économiques. Il va générer des déplacements supplémentaires dans la zone d'activités de La Repentie. Les perturbations seront toutefois très limitées car le projet est situé dans une zone industrielle et au sein de la zone portuaire de La Pallice.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un éclairage urbain sera mis en place au sein de l'opération de la même manière que sur les voies périphériques.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase exploitation, le projet engendra le rejet d'eaux pluviales issus des lots au sein du réseau de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle. Les eaux issues des parties communes seront gérées tant quantitativement que qualitativement par infiltration sur le terrain d'assiette du projet pour une période 100 ans. Si le principe de gestion des eaux pluviales n'est à ce jour pas figé, la note en annexe facultative présente les premiers éléments de définition de la gestion des eaux pluviales. Un dossier Loi sur l'Eau sera réalisé.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet induit une production d'eaux usées supplémentaires prise en charge par la station d'épuration communautaire de Port-Neuf (La Rochelle) disposant d'une capacité nominale de 226 666 EH et recevant 162 320 EH en 2019.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante au sein de la zone portuaire de La Pallice.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se développe sur un secteur à vocation industrielle au sein de la zone portuaire de La Pallice.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les effluents générés sont tout à fait absorbables par la station d'épuration de Port-Neuf. Il s'agit d'effluent pouvant être considéré comme domestique au regard de ces caractéristiques.
Il n'est pas attendu d'effets cumulés négatifs de ces programmes.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Cf. Note de calcul hydraulique au sein de la note d'accompagnement en page 8

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

- Le projet prend place sur des terrains déjà urbanisés exempts d'enjeu écologique notable.
- Le projet intègre la gestion des eaux pluviales pour une période de retour centennale.
- Le projet est cohérent avec les dispositions prévues par le PLUI et du PPRL.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe facultative : Note d'accompagnement

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

La Rochelle

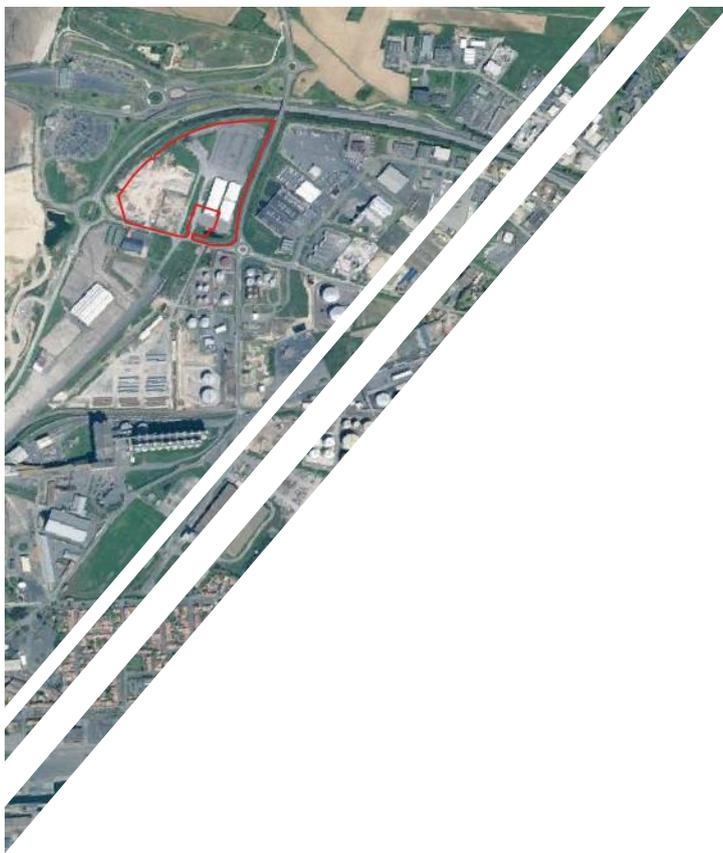
le,

8 juillet 2021.

Signature







CCI LA ROCHELLE

***Aménagement de la zone d'activité de
"La Repentie"***

Eau-Méga
Conseil en Environnement

Commune d'implantation du projet : La Rochelle (17)

Notice d'accompagnement de la demande d'examen au cas par cas

SAS au capital de 70 000 €
B . P . 4 0 3 2 2
17313 Rochefort Cedex
environnement@eau-mega.fr
Tel : 05.46.99.09.27
www.eau-mega.fr



Établi par	G.ABOUNASR
Validé par	C. BALLET
Date	06/07/2021
Référence	02-18-072
Indice	A

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Rubrique	Intitulé	Surface du bassin versant intercepté (ha)	Régime
2.1.5.0.	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin versant naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet étant : 1° Supérieure ou égale à 20 ha <i>Autorisation</i> 2° Supérieure à 1 ha, mais inférieure à 20ha <i>Déclaration</i>	5,14	Déclaration

SDAGE :	Loire Bretagne	Approuvé le :	4 Novembre 2015
Objectifs :	<p>Les projets d'aménagement ou de réaménagement urbain devront autant que possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> - limiter l'imperméabilisation des sols, - privilégier l'infiltration lorsqu'elle est possible, - favoriser le piégeage des eaux pluviales à la parcelle, - faire appel aux techniques alternatives au « tout tuyau » (noues enherbées, chaussées drainantes, bassins d'infiltration, toitures végétalisées...), - mettre en place les ouvrages de dépollution si nécessaire, - réutiliser les eaux de ruissellement pour certaines activités domestiques ou industrielles, - Il est fortement recommandé de retranscrire les prescriptions du zonage pluvial dans le PLU, conformément à l'article L.123-1-5 du code de l'urbanisme, en compatibilité avec le SCoT lorsqu'il existe. <p>Le rejet des eaux de ruissellement résiduelles dans les réseaux séparatifs eaux pluviales puis dans le milieu naturel sera opéré dans le respect des débits acceptables par ces derniers et de manière à ne pas aggraver les écoulements naturels avant aménagement.</p> <p>À défaut d'une étude spécifique précisant la valeur de ce débit de fuite, le débit de fuite maximal sera de 3 l/s/ha pour une pluie décennale.</p> <p>Les autorisations portant sur de nouveaux ouvrages permanents ou temporaires de rejet d'eaux pluviales dans le milieu naturel, ou sur des ouvrages existants faisant l'objet d'une modification notable, prescrivent les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les eaux pluviales ayant ruisselé sur une surface potentiellement polluée par des macropolluants ou des micropolluants sont des effluents à part entière et doivent subir les étapes de dépollution adaptées aux types de polluants concernés. Elles devront subir a minima une décantation avant rejet, - les rejets d'eaux pluviales sont interdits dans les puits d'injection, puisards en lien direct avec la nappe, - la réalisation de bassins d'infiltration avec lit de sable sera privilégiée par rapport à celle de puits d'infiltration, <p>Utilisation de techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales afin de favoriser la recharge des nappes.</p>		

SAGE :	Charente	Approuvé le :	8 octobre 2019
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> - La CLE souhaite que la gestion des eaux de ruissellement soit prise en considération en amont des projets d'urbanisation afin de limiter les coefficients d'imperméabilisation et d'intégrer des techniques alternatives (naturelles) pour gérer les eaux de ruissellement. - Les aménageurs publics ou privés. sont invités à étudier (dans les documents d'incidences prévus aux articles R. 181-14 et R. 214-32 du même code) la faisabilité de techniques alternatives à la création de bassin tampon (rétention à la parcelle, techniques de construction alternatives type toits terrasse ou chaussée réservoir, tranchée de rétention, noues, bassins d'infiltration, etc.). - Dès lors qu'il est établi que des solutions alternatives permettent d'atteindre le même résultat et qu'elles ne posent pas de contraintes techniques et économiques, incompatibles avec la réalisation du projet, il est fortement recommandé que ces solutions soient prioritairement mises en oeuvre. 		

CONTEXTE REGLEMENTAIRE (SUITE)

Document d'urbanisme :	PLUi La Rochelle	Approuvé le :	4 mars 2021
Classement de la parcelle d'implantation du projet :	Zone UX		
Prescriptions :	- Voir section Zonage d'ass. pluvial ci-dessous		

Zonage d'ass. pluviale :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Approuvé le :	24 janvier 2019
Classement de la parcelle d'implantation du projet :	Zone blanche (Nord de la parcelle) + Zone bleue (au Sud)		
Prescriptions :	<ul style="list-style-type: none">- La zone bleue correspond aux secteurs dont l'aptitude des sols à l'infiltration peut être faible, voire nulle (nature des sols, nappe peu profonde ou sub-affleurante...). Dans le cadre de son projet de construction et/ou d'aménagement, tout pétitionnaire devra s'assurer de la capacité des sols à infiltrer les eaux pluviales. - En cas de difficultés liées à des contraintes locales justifiées (mauvaise perméabilité du terrain, nappe trop haute, risque de résurgence sur les propriétés voisines, périmètre de protection de captage d'eau potable...), les eaux pluviales seront stockées sur la parcelle puis rejetées au réseau public avec un débit limité de 3 l/s/ha. Une demande de raccordement devra être adressée au gestionnaire du réseau.		

CONTEXTE PEDOLOGIQUE

Géologie :

Carte n° 633 - LA ROCHELLE - ILE-DE-RE
 Formations : j7a : Alternance de calcaire argileux et de marnes et Complexe limoneux
 Rj : Complexe limoneux

Retrait/gonflement des argiles :

<input checked="" type="checkbox"/>	Nul	(partie Sud)
<input type="checkbox"/>	Faible	
<input type="checkbox"/>	Moyen	
<input checked="" type="checkbox"/>	Fort	(partie Nord)

Étude pédologique : Compétence Géotechnique Atlantique Date : 26/01/2021

N°	Prof. (m/TN)	Perméa. (mm/h)	Perméa. (m/s)	Nature des sols testés
S1	1,5	22,0	6,1E-06	Remblais hétérogènes
S2	1,5	0,9	2,5E-07	
S3	0,8	15,2	4,2E-06	
S4	0,8	12,4	3,4E-06	Calcaires marneux
S5	0,5	0,3	7,8E-08	Calcaires +/- marneux
S6	0,5	0,5	1,5E-07	
Moyenne		8,6	2,4E-06	

Commentaire(s) :

- Aucune arrivée d'eau n'a été détectée au droit des sondages lors des investigations

CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE

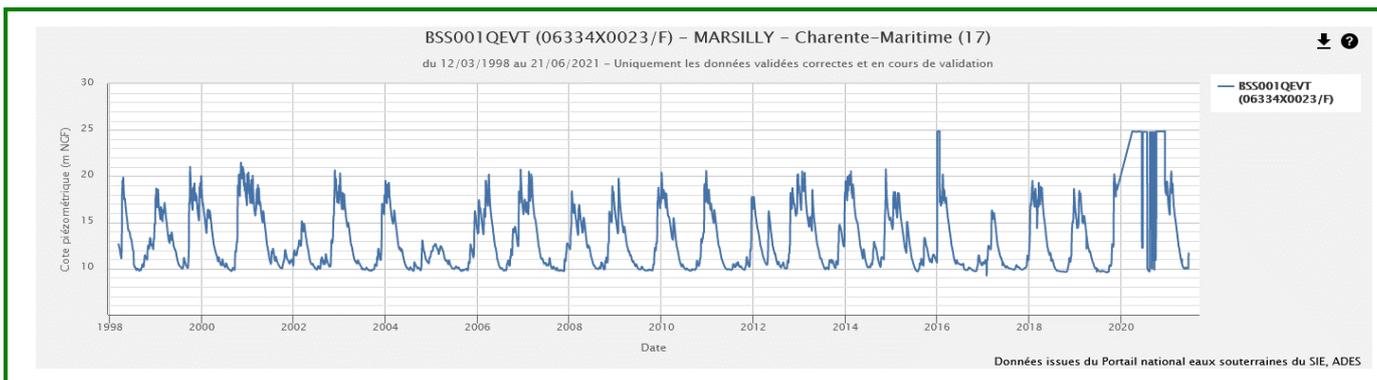
Risque de remontée de nappes :

<input checked="" type="checkbox"/>	Très faible à nul	(partie Nord)
<input checked="" type="checkbox"/>	Faible	
<input type="checkbox"/>	Moyen	
<input type="checkbox"/>	Fort	
<input type="checkbox"/>	Très fort	
<input checked="" type="checkbox"/>	Nappe subaffleurende	(partie Sud)

Piézométrie de la nappe superficielle :

Code Ades : 06334X0023/F
 Commune d'implantation : Marsilly (17222)
 Altitude (m NGF) : 25,0

Profondeur relative minimale / repère de mesure	0,05	Cote NGF maximale	24,87
Profondeur relative moyenne / repère de mesure	11,71	Cote NGF moyenne	13,21
Profondeur relative maximale / repère de mesure	15,68	Cote NGF minimale	9,24



Commentaire(s) :

- Le piézomètre se situe à une distance d'environ 10 km par rapport au projet
 - Le projet se situant à une altitude d'environ 12 m NGF, un écart de 13 m NGF est à considérer avec le piézomètre

CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE (SUITE)

Masse(s) d'eau souterraine(s) :

FRGG106 - Calcaires et marnes libres du Jurassique supérieur de l'Aunis

État quantitatif :

Mauvais

État chimique :

Mauvais

Objectif de bon état quantitatif :

Bon état 2021

Objectif de bon état chimique :

Bon état 2027

Masse(s) d'eau superficielle(s) :

FRGT31 - La Sèvre Niortaise

État écologique :

Moyen

État chimique :

Bon

Objectif de l'état écologique :

Bon état 2027

Zone inondable :

Document :

Date approbation :

Classement du projet en zone inondable :

 Oui Non

Zone humide :

Nature de données :

Classement du projet en zone humide :

 Oui Non

USAGES DE L'EAU

Périmètre de protection de captage :

Nom de l'ouvrage :

Périmètre :

*Périmètre de protection immédiat (PPI)**Périmètre de protection rapprochée (PPR)**Périmètre de protection éloigné (PPE)**Hors Périmètre*

Réglementation concernant les eaux pluviales :

Zone d'alimentation en eau potable future et zone à protéger pour le futur (Eaux souterraines) :
 Oui Non
Zone d'alimentation en eau potable future et zone à protéger pour le futur (Eaux superficielles) :
 Oui Non

Zone de baignade :

Présence d'une zone de baignade à l'aval proche du projet :

 Oui Non

Nom :

Qualité :

Zone conchylicole :

Présence d'une zone de conchylicole à l'aval proche du projet :

 Oui Non

Station :

La Pallice

Classement :

GP2 : D

MILIEU NATUREL

	Distance à vol d'oiseau (m)	Distance d'écoulement superficiel (m)
Site Natura 2000 Zone Spéciale de Conservation (ZSC)		
Pertuis charentais (FR5400469)	250	<i>absence de connexion</i>
Site Natura 2000 Zone Protection Spéciale (ZPS)		
Pertuis Charentais - Rochebonne (FR5412026)	250	<i>absence de connexion</i>
Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type 1 (ZNIEFF 1)		
Pointe de Queille (540006845)	500	<i>absence de connexion</i>
Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type 1 (ZNIEFF 2)		
Marais Poitevin (540120114)	1 550	<i>absence de connexion</i>

ZONE SENSIBLE - ZONE VULNERABLE
--

Zone sensible à l'eutrophisation	<input type="checkbox"/>
Zone vulnérable aux nitrates	<input checked="" type="checkbox"/>
Zone de répartition des eaux	<input checked="" type="checkbox"/>

Note de calcul hydraulique

ZA de La Repentie
La Rochelle

Espaces communs

Données pluviométriques :

Coefficients de Montana

Station : La Rochelle (1985-2016), 30 à 360 min

Période de retour T :

Coefficients :

	1 an	30 ans	100 ans
a	3,817	10,399	13,189
b	0,681	0,734	0,738

Durée de l'événement pluvial :

de 30 minutes
à 360 minutes

Caractéristiques du bassin versant :

Surface totale S_{BV} :	51 393 m ²
Coefficient de ruissellement C :	0,16
Surface active S_A :	8 263 m ²

Répartition des surfaces :

Type	S (m ²)	C	Sa (m ²)
Voirie	3 596	0,9	3 236
Calcaire	411	0,7	288
Espace vert	4 896	0,1	490
Lot	42 490	0,1	4 249
Total	51 393	0,16	8 263

Dimensionnement de l'ouvrage par la méthode des pluies :

	1 an	30 ans	100 ans
Perméabilité du sol k^* (mm/h) :	22	22	22
Surface d'infiltration (m ²) :	2100	2100	2100
Débit d'infiltration (L/s) :	12,8	12,8	12,8

*S1 à 1,5 m/TN (remblai argilo sableux)

Calcaire +/- marnueux blanchâtre (0,3/0,5 au Nord)

Débit spécifique autorisé (L/s/ha) :	3	3	3
Débit régulé réel (L/s) :	0,0	0,0	0,0

Débit de fuite total Q_f (L/s) :	12,8	12,8	12,8
------------------------------------	-------------	-------------	-------------

Type d'ouvrage envisagé : **Bassin à ciel ouvert**
Collecte envisagé : **Superficielle**
Mode de vidange : **Infiltration**

Durée de pluie D_p (min) :	44	101	134
Volume à stocker V_v (m ³) :	72	215	290
Temps de vidange T_v (h) :	2	5	6

Dimensions proposées pour l'ouvrage : **100 ans**

Surface plein bord A (m ²) :	2 100
Matériau de remplissage :	-
Indice des vides :	-
Profondeur moyenne h (m) :	0,20
Volume du bassin V (m ³) :	348
Surface d'infiltration (m ²) :	2 100

Gestion qualitative

Facteur de charge FC : 0,25
Dispositif additionnel : NC

La **méthode des pluies** permet d'estimer le **volume de stockage maximum** à prévoir pour un ouvrage de rétention avec un débit de fuite donné. Le risque est estimé par la période de retour choisie.

Les principales hypothèses de la méthode sont :

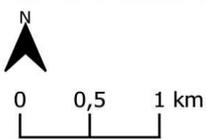
- un transfert instantané de la pluie à l'ouvrage ne prenant pas en compte les phénomènes d'amortissement dus au ruissellement,
- un volume d'eau généré à l'exutoire du bassin versant estimé par le biais du coefficient de ruissellement,
- un débit de fuite de l'ouvrage constant.

L'intensité de pluie estimée par la **formule de Montana** est basée sur les statistiques de pluie relevées sur un lieu et une période donnés.

Carte 2 : Situation du projet



Zone d'activités de La Repentie



Date : 07 juillet 2021
Fond cartographique : Scan IGN 1/25 000
Source des données : Eau-Méga

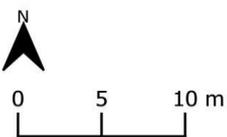
- Limite communale
- Implantation du projet

Carte 3 : Vue aérienne du projet



 **Eau-Méga**
Conseil en Environnement

Zone d'activités de La Repentie



Date : 07 juillet 2021
Fond cartographique : BD Orthophotoplan
Source des données : Eau-Méga

-  Limite communale
-  Implantation du projet

Carte 4 : Implantation cadastrale du projet



 Conseil en Environnement	Zone d'activités de La Repentie	
	Date : 07 juillet 2021	 Implantation du projet
	Fond cartographique : Cadastre	
Source des données : Eau-Méga		

0 5 10 m

Carte 5 : Ecoulements superficiels sur le projet



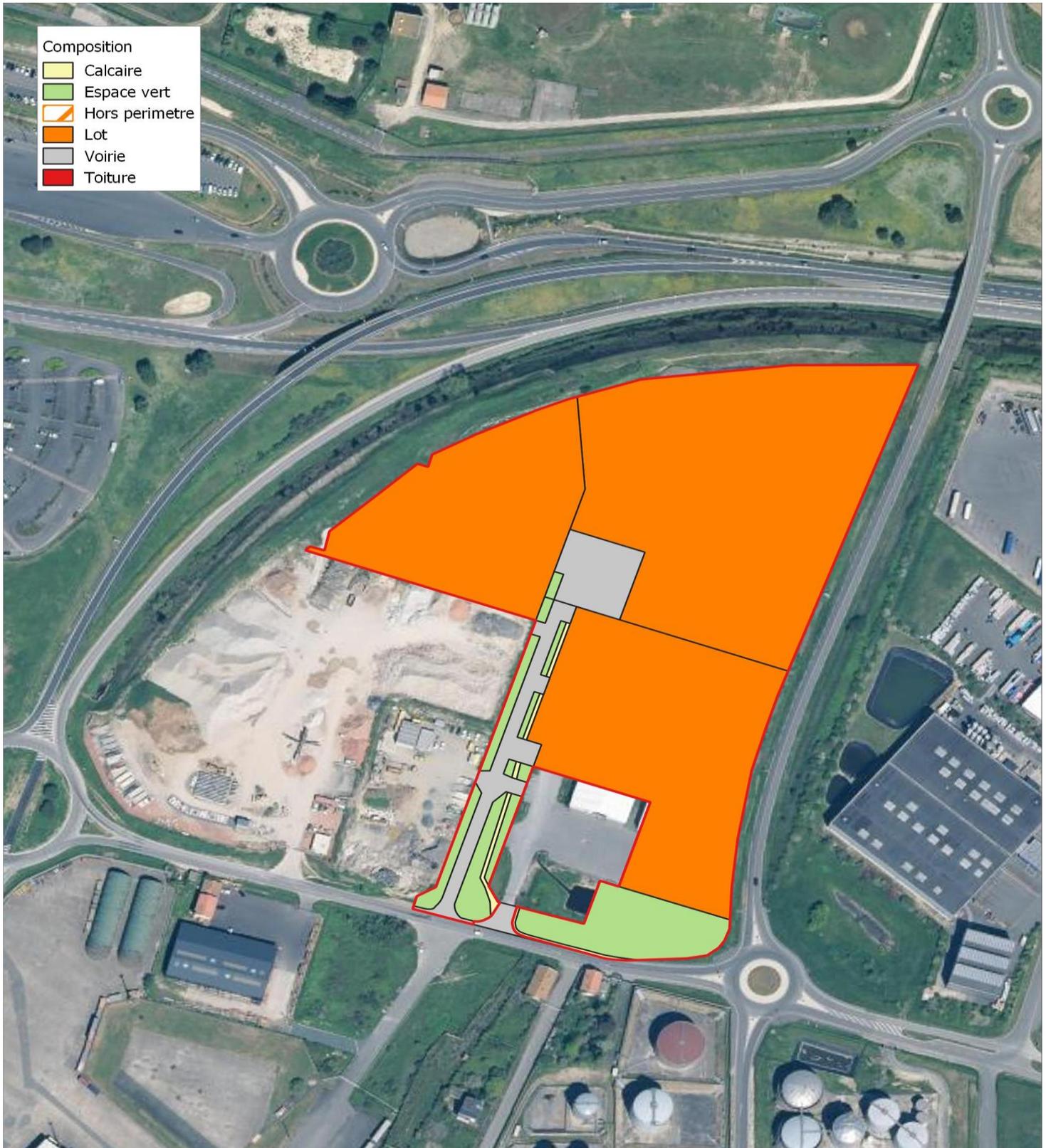
Zone d'activités de La Repentie



Date : 07 juillet 2021
Fond cartographique : BD Orthophotoplan
Source des données : Eau-Mega

-  Implantation du projet
-  écoulement superficiel
-  point bas

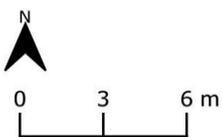
Carte 6 : Impluvium du projet



- Composition
- Calcaire
 - Espace vert
 - Hors perimetre
 - Lot
 - Voirie
 - Toiture



Zone d'activités de La Repentie



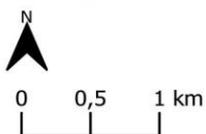
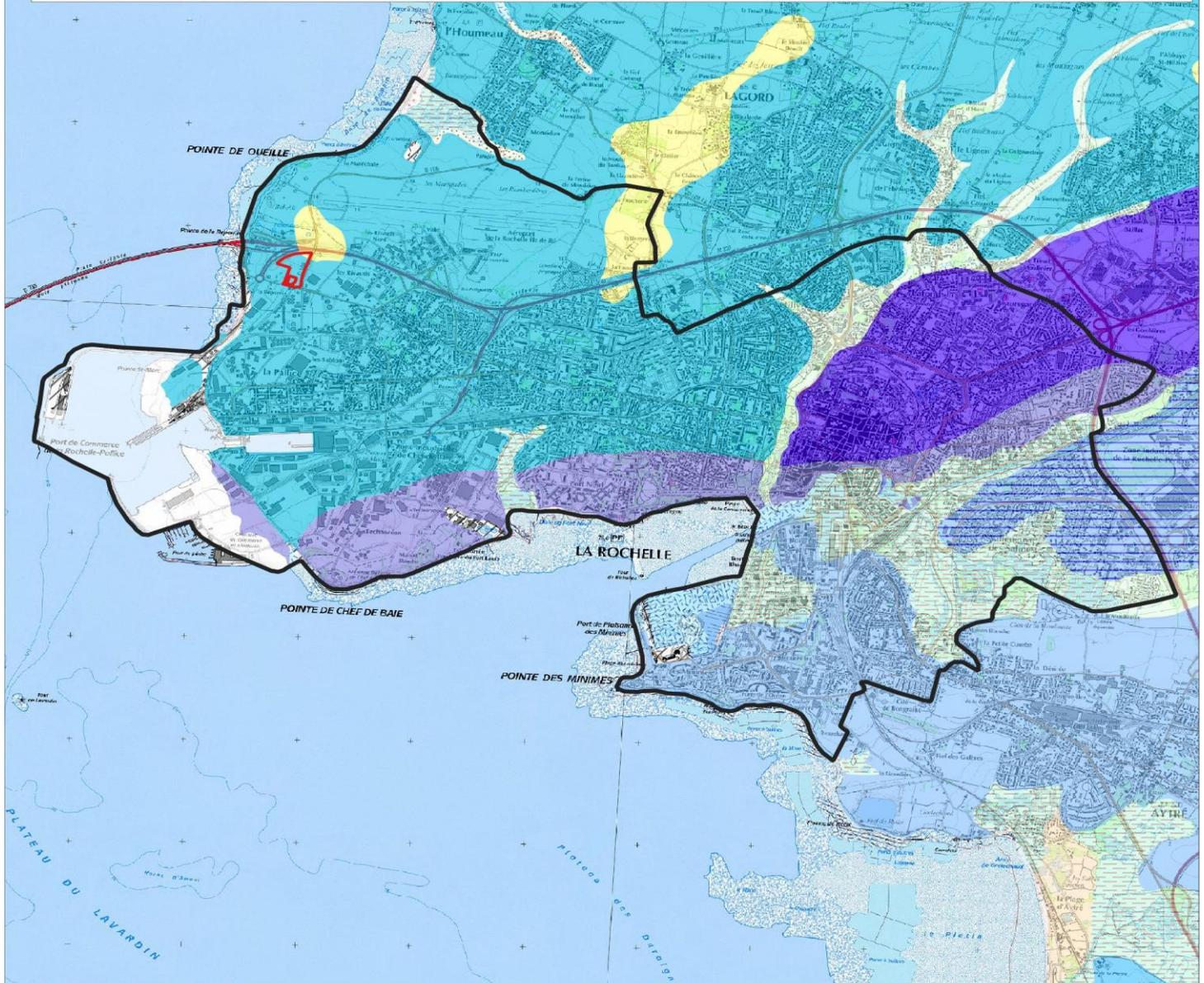
Date : 07 juillet 2021
Fond cartographique : BD Orthophotoplan
Source des données : SCP Chantoiseau-Boutge et Eau-Mega

Implantation du projet

Carte 7 : Contexte géologique

Légende

- MFzAS, Alluvions marines et fluvio-marines argileuses des schorres
- MFzfbA, Alluvions marines et fluvio-marines flandriennes : Argiles brunes à scrobiculaires ("bri" récent)
- Mzfl, Alluvions marines flandriennes : Cordons littoraux et plages à sables, sables coquilliers, graviers et galets - 15
- LP, Limons des plateaux (Pleistocène)
- j6a4, Formation des Calcaires argileux, calcaires bioclastiques et marnes, à biohermes et lamellibranches (Kimméridgien inférieur)
- j6a3, Formation des Calcaires blancs crayeux d'Aytré (Kimméridgien inférieur) (sous-zone à Achilles, zone à Cymodoce)
- j6a2-3, Formations des Calcaires sublithographiques à Nérinées et des Calcaires à Montlivaltia indifférenciés (Kimméridgien inférieur)
- j6a2, Formation des Calcaires sublithographiques blancs crayeux à Nérinées (Kimméridgien inférieur)
- j6a1, Formation des Calcaires à Térébratules, Calcaires de la Pallice (Kimméridgien inférieur)
- j5c3-6a1, Formations des Calcaires d'Eslandes, des Calcaires à térébratules, et des Calcaires de la Pallice (Oxfordien supérieur-Kimméridgien inférieur)



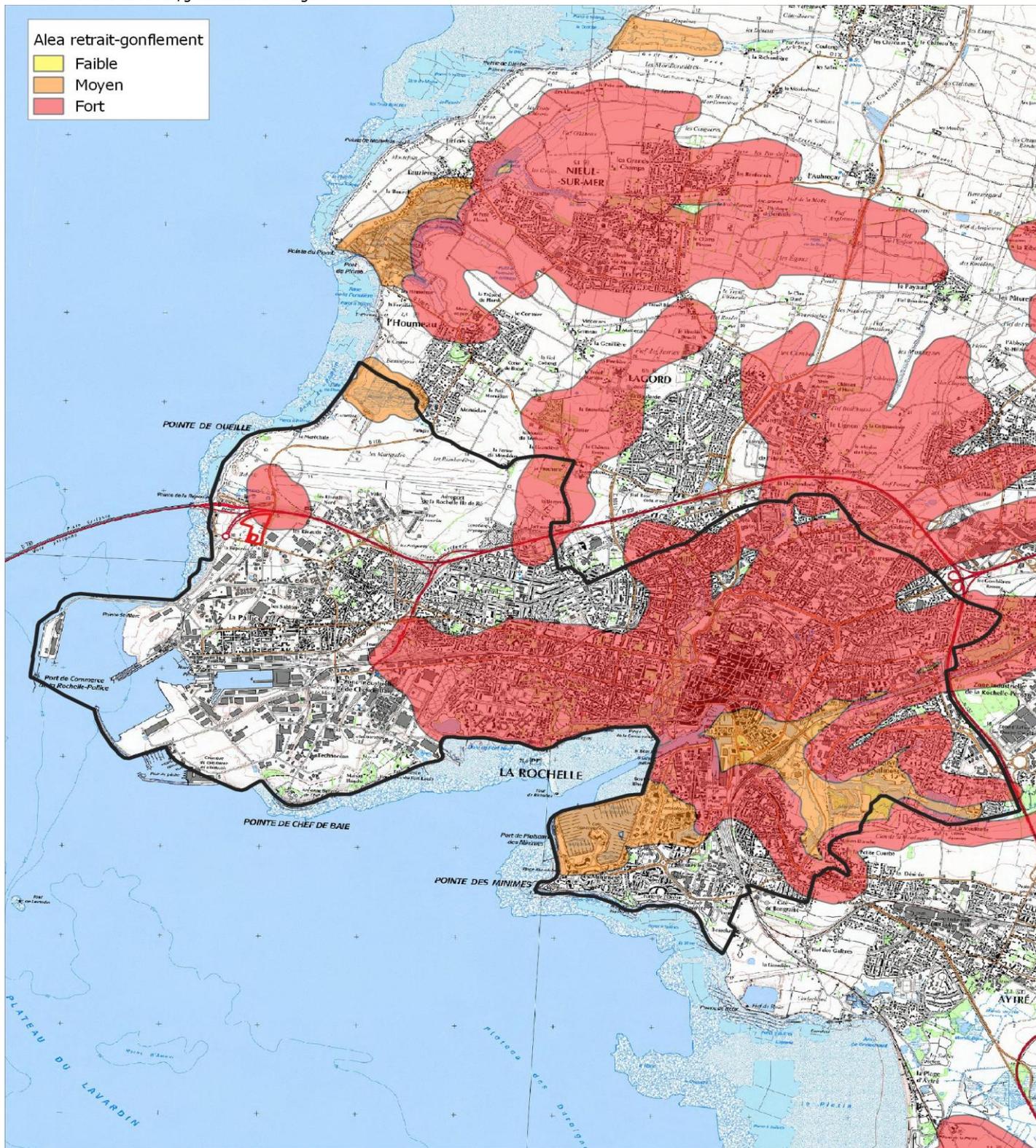
Date : 07 juillet 2021

Fond cartographique : Carte géologique

Source des données : BRGM et Eau-Méga

 Limite communale
 Implantation du projet

Carte 8 : Aléa au retrait/gonflement des argiles



Aléa retrait-gonflement

- Faible
- Moyen
- Fort



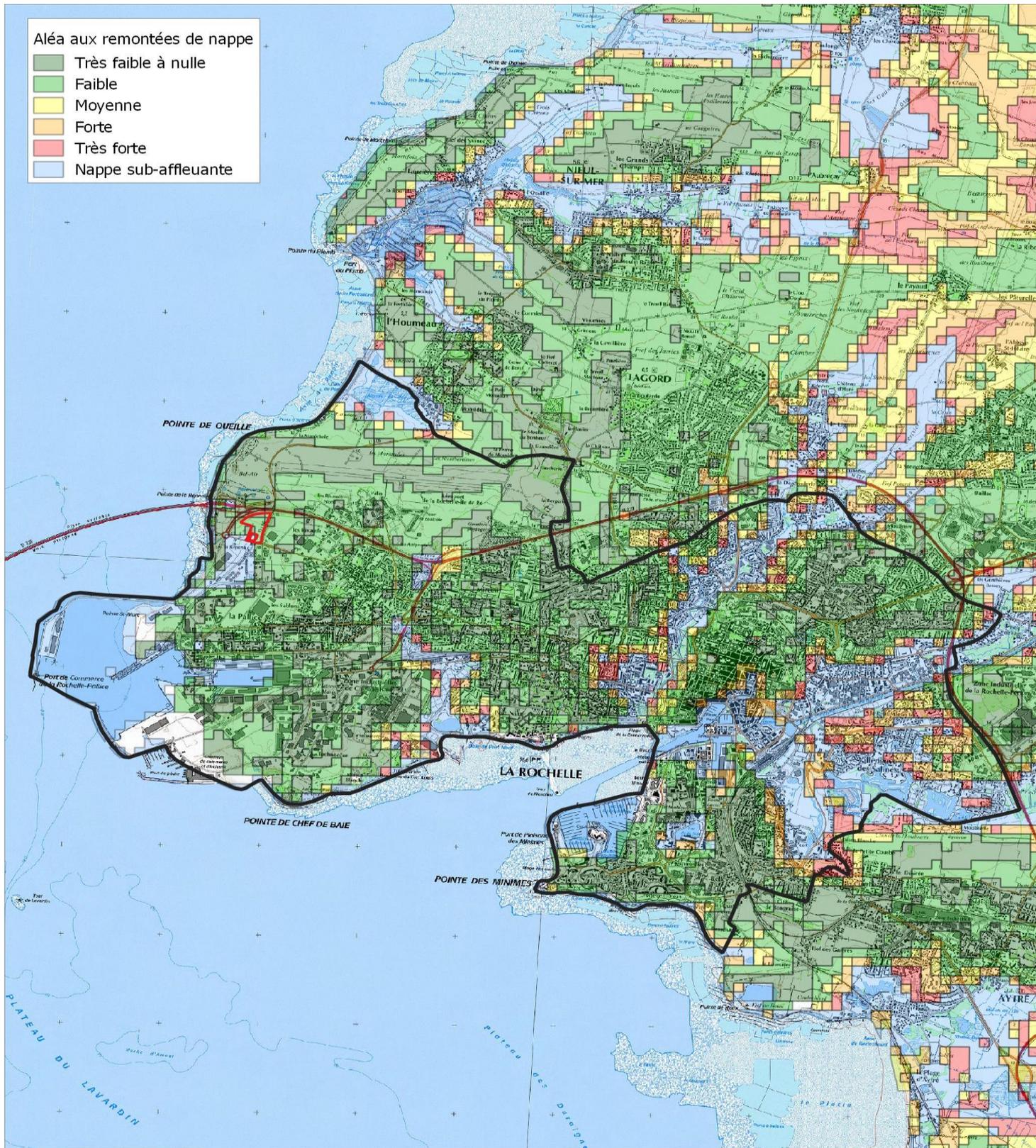
Zone d'activités de La Repentie



Date : 07 juillet 2021
Fond cartographique : Scan IGN 1/25 000
Source des données : BRGM et Eau-Mega

- Limite communale
- Implantation du projet

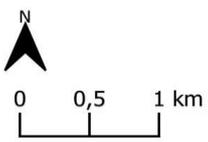
Carte 9 : Aléa aux remontées de nappe



- Aléa aux remontées de nappe
- Très faible à nulle
 - Faible
 - Moyenne
 - Forte
 - Très forte
 - Nappe sub-affluente

Eau-Méga
Conseil en Environnement

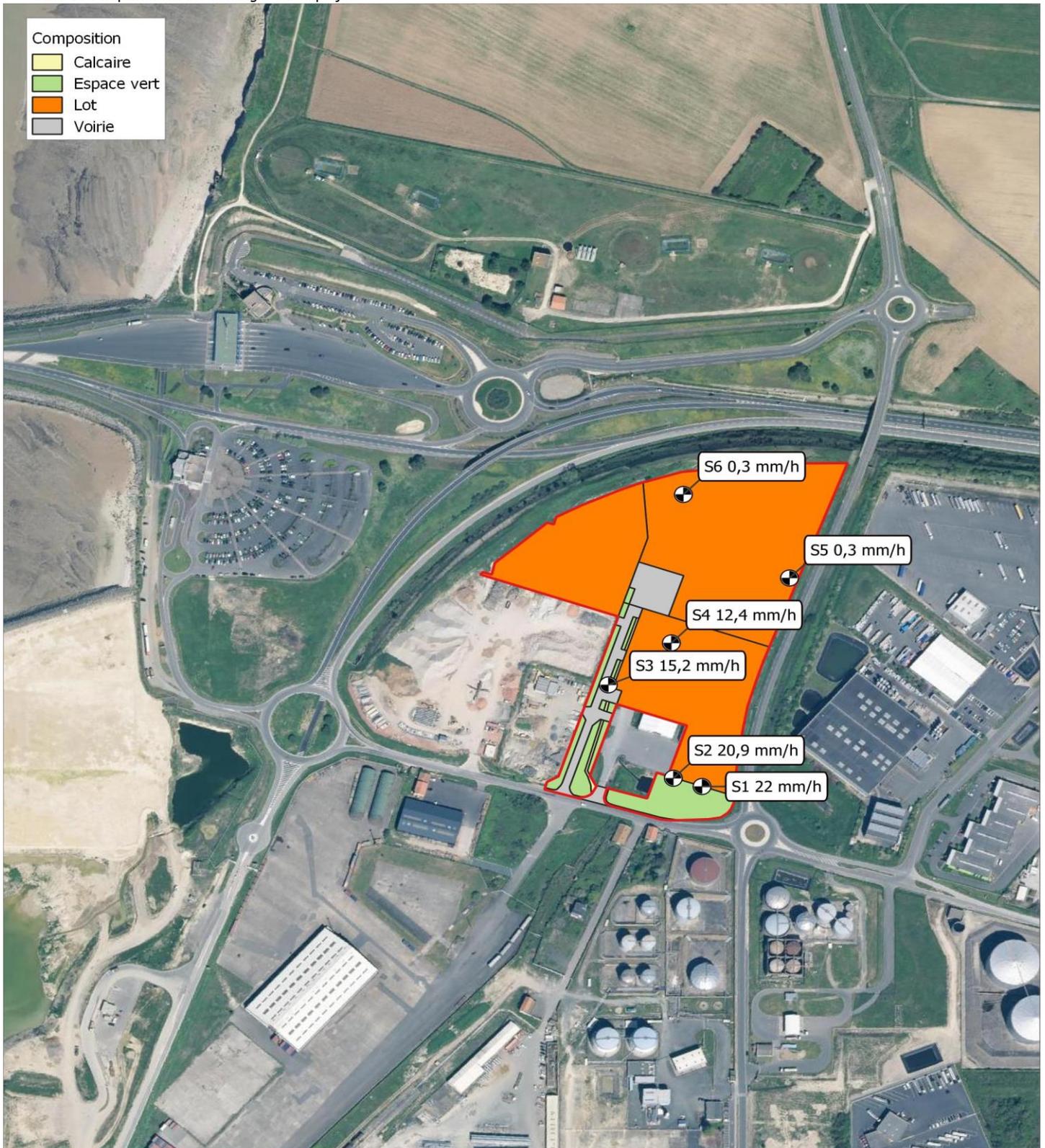
Zone d'activités de La Repentie



Date : 07 juillet 2021
Fond cartographique : Scan IGN 1/25 000
Source des données : BRGM et Eau-Mega

- Limite communale
- Implantation du projet

Carte 10 : Implantation des sondages sur le projet



- Composition
- Calcaire
 - Espace vert
 - Lot
 - Voirie

S6 0,3 mm/h

S5 0,3 mm/h

S4 12,4 mm/h

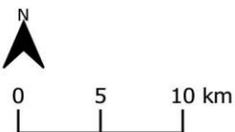
S3 15,2 mm/h

S2 20,9 mm/h

S1 22 mm/h



Zone d'activités de La Repentie



Date : 07 juillet 2021
 Fond cartographique : BD Orthophotoplan
 Source des données : Compétence Géotechnique et Eau-Mega

- Implantation du projet
- Permeabilité

Carte 11 : Prélocalisation des zones humides



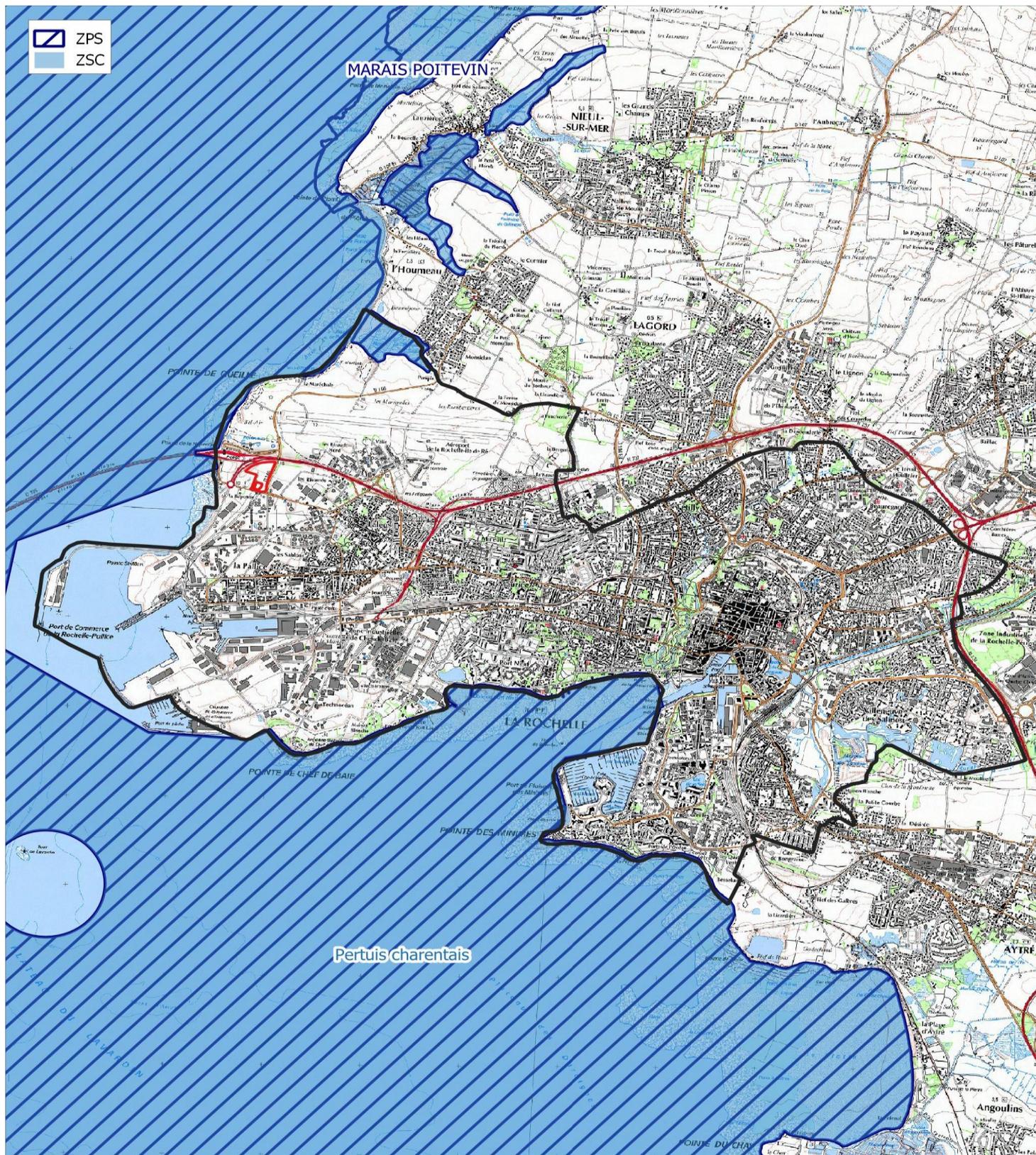
Eau-Méga
Conseil en Environnement

0 0,6 1,2 m

Zone d'activités de La Repentie

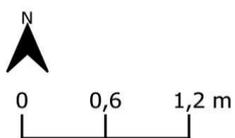
Date : 07 juillet 2021	Limite communale Implantation du projet
Fond cartographique : Scan IGN 1/25 000	
Source des données : DREAL et Eau-Méga	

Carte 12 : Situation du projet au regard des zones Natura 2000



 Eau-Méga
Conseil en Environnement

Zone d'activités de La Repentie



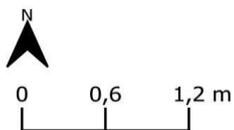
Date : 07 juillet 2021
Fond cartographique : Scan IGN 1/25 000
Source des données : DREAL et Eau-Méga

 Limite communale
 Implantation du projet

Carte 12 : Situation du projet au regard des zones ZNIEFF



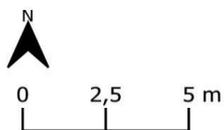
Zone d'activités de La Repentie



Date : 07 juillet 2021
 Fond cartographique : Scan IGN 1/25 000
 Source des données : DREAL et Eau-Mega

Limite communale
 Implantation du projet

Carte 13 : Schéma de principe de la gestion des eaux pluviales du projet



Date : 07 juillet 2021
Fond cartographique : BD Orthophotoplan
Source des données : SCP Chantoiseau-Boutge et Eau-Méga

Implantation du projet

ATLAS PHOTOGRAPHIQUE

